



Problème de mal façon appartement neuf

Par **Alex37**, le **03/10/2008** à **14:41**

Bonjour,

Je viens de me porter acquéreur d'un appartement type F2 neuf.

J'ai fais la 1ère visite de l'appartement ce jour pour vérifier la position des prises et des dimensions.

Gros problème dans la salle de bain à l'endroit ou le constructeur doit installer la douche (pas d'autre endroit possible), le constructeur à fait passé une Soffite (caisson masquant une gaine d'aération horizontale) qui vient de l'appartement de mon voisin et qui rejoint le conduit vertical d'aération dans mon appartement.

Pour information mon voisin à lui 2 conduits d'aération verticaux dans son appartement. Le problème est que cette soffite fait environ 30 cm d'épaisseur et que le bac à douche est surélevé pour faire passer la tuyauterie d'évacuation. Résultat la distance entre le fond du bac à douche et la soffite est de 2 m.

Je mesure 1 m95 et je ne pourrais pas prendre ma douche.

Le constructeur s'est trompé et refuse de retirer cette soffite (qui ne figure pas aux plans).

Quel est mon moyen de pression légal vis-à-vis du constructeur pour qu'il corrige l'erreur et me retire cette soffite ?

Es je le droit légalement de retirer cette soffite (mais le voisin n'aura plus de gaine relire à un conduit vertical) qui n'est pas à moi et qui surtout me pose de gros problèmes ?

Puis je refuser de verser le dernier terme de paiement tant que les réparations ne sont pas faites ?

Puis je demander à mon voisin de me verser tous les mois un loyer pour servitude.....HUMOUR ?

Les constructeurs sont toujours les plus forts et nous juste des personnes cherchant à se loger décemment.

Merci par avance pour votre aide.